

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de l'association  
d'insertion AIIS-INTERM'AIDE en date du 05 octobre 2021.**

L'an deux mille vingt et un  
et le 05 octobre, à 18 heures,

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Comberjon,  
sur convocation faite par le conseil d'administration par lettre simple en date du 13/09/2021.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en  
entrant en séance.

Monsieur PRUNIAUX préside la séance en sa qualité de président du conseil  
d'administration. Madame DEVAUX est choisie comme secrétaire.

Monsieur Gael DUFOURT représentant permanent de la société AGILIANCE, commissaire  
aux comptes, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de  
constater que les membres présents ou représentés représentent plus du tiers des membres  
actifs et des représentants des collectivités et organismes.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et  
l'annexe de l'exercice clos le 31.12.2020
- Le rapport de gestion du conseil d'administration,
- Le texte des résolutions proposées,
- Les rapports de commissaire aux comptes.

Puis Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de  
gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des  
actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et  
renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des  
actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du  
jour suivant :

- Accueil
- Rapport moral
- Rapport d'activité 2020
- Rapport financier 2020
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2020 ainsi que desdites conventions
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Vote du montant de la cotisation annuelle (1€)
- Election et renouvellement des membres du Conseil d'Administration
- Questions diverses

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral et financier du Président du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31.12.2020 et du rapport général du commissaire aux comptes,

Approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31.12.2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 66 938 € au compte « autres réserves » qui s'élèvera à 372 493,21€  
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L612-5 du code de commerce, constate et approuve l'absence de conventions mentionnées dans ce rapport.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membres actifs de Mrs PRUNIAUX Jacques, VIGNERON Jean Pierre, RIBIERE Jean François, DEVAUX Elisabeth et BARROCAS Sylvianne, note le non renouvellement de Mr BULLIARD Bernard et accepte la candidature de Mr FRANCHEQUIN Yannick, 5 rue de la Corne 70240 VAROGNE pour une durée de 3 années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes et l'exercice clos le 31/12/2023.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

Les membres actifs s'engagent à verser annuellement la cotisation fixée par l'assemblée générale. Le montant de la cotisation est fixé à 1 euro pour 2021.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président,

la Secrétaire de séance,

M. PRUNIAUX

E. DEVAUX

